



**ARRÊTÉ**

ARS n° 2014/1033

CG n° 2014/14 00264

du 28 JUIL. 2014

- portant transfert :

- de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public autonome « Jules Scheurer » de BITSCHWILLER LES THANN,
- de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Cigognes », géré par le centre hospitalier de CERNAY,
- de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante (EHPAD), (sites du Hasenrain et du Moenschberg), géré par le centre hospitalier de MULHOUSE,
- de l'autorisation relative à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), géré par le centre hospitalier de THANN,

au profit de l'établissement public de santé « Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace »,

- portant suppression du statut d'établissement public autonome de l'EHPAD de BITSCHWILLER LES THANN.

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
D'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
GENERAL DU HAUT-RHIN,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2, D. 313-11 et suivants, R. 313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de M. Laurent Habert en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace ;
- VU** l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du conseil général du Haut-Rhin n° II-479-05 DDASS/2005-00642 DSOL du 22 décembre 2005 portant extension de la maison de retraite du centre hospitalier de Thann de 38 à 78 lits par absorption de l'unité de soins de longue durée de 40 lits permettant la constitution d'un seul établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- VU** l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du conseil général du Haut-Rhin DDASS n° 2009/033/3/DSOL 2009-00042 du 26 janvier 2009 portant extension de la capacité d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du centre hospitalier de Mulhouse de 78 à 158 places par transformation de 80 lits de soins de longue durée ;
- VU** l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du conseil général du Haut-Rhin n° 2010-019-5 DDASS/n°2009-00715 DA du 28 décembre 2009 portant extension de la capacité de l'EHPAD du centre hospitalier de Cernay de 80 à 108 places par transformation de lits de soins de longue durée;
- VU** l'accord de principe du Directeur général de l'ARS et du Président du conseil général du Haut-Rhin du 20 août 2012 sur la labellisation d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'EHPAD du centre hospitalier de Cernay ;
- VU** l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS et du Président du conseil général du Haut-Rhin ARS n° 2013/1623/CG n° 2014-00006 du 12 décembre 2013 portant extension de la capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) public autonome Jules Scheurer à Bitschwiller-les-Thann de 67 à 70 lits, dont 13 lits pour la prise en charge de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et 1 lit d'hébergement temporaire ;
- VU** le dossier de demande d'autorisation déposé le 2 juin 2014 et présenté conjointement par le centre hospitalier de Mulhouse, le centre hospitalier de Cernay, le centre hospitalier de Thann et l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Bitschwiller-les-Thann, établissements gérés par une direction commune confiée à la directrice du centre hospitalier de Mulhouse, en vue d'obtenir la création d'un nouvel établissement public de santé par la fusion des centres hospitaliers de Cernay, de Mulhouse et de Thann ainsi que de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Bitschwiller-les-Thann ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'ARS n° 2014/1017 du 17 juillet 2014 relatif à la création de l'établissement public de santé « Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace » par la fusion du centre hospitalier de Cernay, du centre hospitalier de Mulhouse, du centre hospitalier de Thann et de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Bitschwiller-les-Thann ;

**CONSIDERANT que :**

- cette fusion contribue à améliorer l'organisation et l'efficacité de l'offre médico-sociale du territoire de santé n° 4 ;
- suite à cette fusion, l'EHPAD Jules Scheurer à Bitschwiller-les-Thann devient un établissement annexé au « Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace », perdant ainsi son statut d'établissement public autonome ;

**ARRETEMENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les autorisations relatives aux :

- 70 lits de l'EHPAD Jules Scheurer à Bitschwiller-les-Thann, soit :
  - 56 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
  - 13 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés,
  - 1 lit d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes,
- 108 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes de l'EHPAD du centre hospitalier de Cernay, dont 14 places de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA),
- 158 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes de l'EHPAD du centre hospitalier de Mulhouse (sites du Hasenrain et du Moenschberg)
- 78 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes de l'EHPAD du centre hospitalier de Thann,

sont transférées au « Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace », avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ces transferts d'autorisation sont sans effet sur la durée respective d'autorisation de chacun de ces établissements.

**ARTICLE 2 :**

L'EHPAD Jules Scheurer à Bitschwiller-les-Thann perd son statut d'établissement public autonome et devient un établissement annexé de l'établissement public de santé « Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace » à cette même date.

**ARTICLE 3 :**

A compter de la date d'effet, les caractéristiques des différents sites géographiques sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

**ARTICLE 4 :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :**

M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au « Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace » et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général  
de l'ARS Alsace

Par déléation  
La Directrice générale adjointe

Marie FONTANEL

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin



Charles BUTTNER

Caractéristiques FINESS des EHPAD rattachés au « Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace »

- EHPAD Jules Scheurer - 41 rue Joffre – 68620 Bitschwiller-les-Thann

- Numéro d'identité de l'établissement :	680002102	
- Numéro d'entité juridique :	680020336	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	56	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	13	
- Code discipline d'équipement :	657	Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	1	
- Capacité totale :	70	

- EHPAD Les cigognes – 7 rue Georges Risler – 68700 Cernay

- Numéro d'identité de l'établissement :	680011244	
- Numéro d'entité juridique :	680020336	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	108	
	<i>DONT</i>	
- Code discipline d'équipement :	961	Pôle d'activités et de soins adaptés
- Code mode de fonctionnement :	21	Accueil de jour
- Code type clientèle :	436	Personnes Alzheimer ou maladie apparentées
Capacité	(14)	

- EHPAD Hasenrain – 87 avenue d'Altkirch – 68051 Mulhouse cedex

- Numéro d'identité de l'établissement :	680019387	
- Numéro d'entité juridique :	680020336	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	<b>81</b>	

- EHPAD Moenschberg – 5 rue du Dr Mangeney – 68051 Mulhouse cedex

- Numéro d'identité de l'établissement :	680010865	
- Numéro d'entité juridique :	680020336	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	<b>77</b>	

- EHPAD Saint Jacques – 1 rue Saint Jacques- 68800 Thann

- Numéro d'identité de l'établissement :	680011269	
- Numéro d'entité juridique :	680020336	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	<b>78</b>	